

La nouvelle Lettre européenne des Ardennes

N° 12 - Février 2020

Un nouvel élan démocratique

Cela fait maintenant 10 ans que le Traité de Lisbonne est entré en vigueur, et les avancées qu'il a permises en matière de démocratie ont été majeures : intégration dans les traités européens de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, instauration du droit à l'initiative citoyenne européenne, extension du rôle du Parlement européen élu par les citoyens (codécision législative, pouvoir budgétaire, élection du Président de la Commission, etc.) pour ne citer que quelques avancées (lire le [numéro spécial](#) de mai 2019 de *La Lettre*).

La Commission Juncker (2014-2019) a beaucoup œuvré pour simplifier la réglementation, la rendre plus compréhensible, et pour remettre les responsabilités au bon niveau, national ou euro-

péen, suivant le principe de subsidiarité.

La Commission von der Leyen veut poursuivre dans cette voie, mais aussi améliorer les méthodes de travail pour rendre l'Union encore plus démocratique.

Le fonctionnement de la Commission sera plus collégial avec 6 groupes de commissaires sur les priorités politiques de la période (dont le Pacte vert pour l'Europe, l'économie au service des personnes, la démocratie, etc.).

Le collège des commissaires examinera dans ses réunions chaque proposition d'initiative citoyenne, chaque résolution du Parlement et chaque demande d'initiative législative du Conseil.

Chaque commissaire se rendra, dans les deux ans, dans les différents États membres auprès des parlements nationaux et des citoyens, en particulier dans le cadre de [la Conférence sur l'avenir de l'Europe](#).

Proposée par le Président français et programmée par la Présidente de la Commission, cette conférence sera lancée au deuxième semestre 2020 par la Présidence tournante allemande et durera jusqu'au deuxième semestre 2022.

Il s'agira d'une vaste consultation citoyenne portant sur les questions de confiance démocratique : transparence, conflits d'intérêt, financement des partis, listes transnationales, fonctionnement concret de l'Union, sujets

à redescendre au niveau national ou à passer à l'échelon européen, etc.

Cela étant, la confiance démocratique augmentera réellement si les mesures prises au niveau européen sont perçues par les citoyens. C'est déjà le cas pour les programmes Erasmus pour la jeunesse, pour les labels apposés sur les aliments, pour la monnaie commune, pour les fonds européens qui financent nombre d'infrastructures, etc.

Mais, pour que l'UE devienne encore plus concrète et plus proche des citoyens, il est nécessaire que les députés européens et les commissaires rendent régulièrement compte des avancées récentes, notamment sociales, environnementales, sécuritaires.

Si les succès collectifs, par exemple aéronautique, spatial, environnemental, sanitaire, énergétique, culturel, etc., sont mieux explicités par les médias nationaux, l'intérêt des citoyens européens en sera conforté.

Comme on peut le constater en lisant les pages suivantes, l'Union européenne nous concerne vraiment tous au quotidien. De plus en plus, et de façon positive.

Pour en savoir plus

- 1-<http://www.participation-citoyenne.eu/fr/bonnepratique/traité-de-lisbonne-quelles-avancees-en-matiere-de-citoyennete>
- 2-https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_19_6657
- 3-<https://www.touteurope.eu/actualite/conference-sur-l-avenir-de-l-europe-la-secretaire-d-etat-aux-affaires-europeennes-evoque-plusieurs.html>

Cliquer ci-dessous pour retrouver les précédents numéros

Numéro spécial (mai 2019)

L'Union européenne, comment ça marche. Combien ça coûte, qui paie et pour quoi faire. Les pouvoirs des citoyens au sein de l'UE

N° 10 octobre 2019 Le passage de relais. Bilan de la mandature 2014-2019. La flotte RescUE. Protection des données. EU-Afrique. Universités européenne. Erasmus +

N° 11 décembre 2019 Une Union plus verte, Simplification, Protection des lanceurs d'alerte, Sommet social tripartite, Politique migratoire, Algues sargasses, Parquet européen

Pour toute information, contacter Wandrille Minart (président) mef08ardennes@gmail.com

Climat : la lutte s'accélère.



Ursula von der Leyen, la nouvelle Présidente de la Commission européenne, avait promis d'aller vite face à l'urgence climatique, et elle tient ses promesses. Le Pacte vert (alias European Green Deal) a été présenté au Conseil européen, au Parlement européen et au public le 11 décembre 2019.

Un plan d'action détaillé. Le Pacte vert englobe tous les domaines de l'économie : transports, énergie, agriculture, bâtiment, sidérurgie, industrie du ciment, technologies de l'information et de la communication, textile, produits chimiques, etc. Il comporte une feuille de route détaillée avec, par domaine, les actions proposées et les dates de mise en œuvre.

Exemples : révision de la directive sur la taxation de l'énergie (juin 2021), mesures pour augmenter la capacité et l'utilisation des voies ferrées et des voies fluviales (2021), identification et rectification de la législation qui pourrait diminuer l'efficacité du Pacte vert (dès 2020), etc.

Dans les 100 jours à venir, la Commission présentera de quoi inscrire ces ambitions politiques en droit : la première "législation européenne sur le climat", la stratégie en faveur de la biodiversité, la nouvelle stratégie industrielle, le plan d'action en faveur de l'économie circulaire, la stratégie "de la ferme à la table" pour une alimentation durable. Le renforcement des objectifs européens en matière d'émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 est également au programme.

Début 2020, la Commission présentera le plan d'investissement pour une Europe durable destiné à

réaliser les objectifs du Pacte vert, ainsi qu'une stratégie de financement vert. Les investissements annuels sont évalués à 260 milliards d'euros, nécessitant la mobilisation de fonds publics et privés. Un mécanisme de transition est prévu pour soutenir les régions européennes les plus dépendantes du carbone et les citoyens les plus vulnérables.

Des signaux financiers positifs. En ce début d'année 2020, on note aussi une prise en compte inédite des questions climatiques par les instances du domaine financier.

Ainsi le Conseil des ministres européens des finances a approuvé le 5 décembre un programme de travail sur l'action pour le climat ; il a débattu du futur programme de finance durable et a travaillé à la mise à jour de la taxation sur l'énergie.

La Banque européenne d'investissement (BEI) a adopté le 14 novembre une ambitieuse stratégie climatique et la politique de prêts qui va avec : arrêt du financement de projets liés aux combustibles fossiles fin 2021 ; financement accru de projets concernant les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique (objectif : 50% de ses opérations en 2025) ; mobilisation de 1 000 milliards d'euros d'investissement en faveur du climat et pour la durabilité environnementale entre 2021 et 2030.

La nouvelle Présidente de la Banque centrale européenne, Christine Lagarde, a annoncé devant le Parlement européen, le 2 décembre, que la question climatique allait être incluse dans les modèles macro-économiques de la BCE, et être prise en compte dans l'évaluation des risques et dans la supervision des banques européennes.

Ces exemples conduisent à penser que la stratégie volontariste

de la nouvelle Commission européenne ne pourra pas être gravement entravée, les parties prenantes admettant aujourd'hui l'urgence climatique.

Frans Timmermans, le vice-président de la Commission, en charge du Pacte vert pour l'Europe, a rappelé cette urgence en ajoutant : « *Le Pacte vert pour l'Europe est l'occasion d'améliorer la santé et le bien-être de nos concitoyens en transformant notre modèle économique* » (...) et en créant « *de nouvelles opportunités économiques* » afin de souligner l'intérêt pour les acteurs économiques comme pour les citoyens d'adhérer au Pacte vert.

Pour en savoir plus

- 1-https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/european-green-deal-communication_fr.pdf
- 2-https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/european-green-deal-communication-annex-roadmap_fr.pdf
- 3-<https://www.consilium.europa.eu/fr/meetings/ecofin/2019/12/05/>
- 4-<https://www.eib.org/fr/press/all/2019-313-eu-bank-launches-ambitious-new-climate-strategy-and-energy-lending-policy.htm#>
- 5-<https://www.europarl.europa.eu/news/fr/press-room/20191202IPR67811/mme-lagarde-questionee-pour-la-1ere-fois-en-commission-des-affaires-economiques>
- 6-https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/IP_19_6691

Transport routier : des avancées majeures.



La directive du 28 juin 2018 sur le travail détaché a instauré l'égalité salariale dans l'Union européenne entre travailleur d'un pays d'accueil et travailleur détaché ([La Lettre n° 9 page 4](#)). Elle a aussi permis des avancées notables sur la durée maximale du détachement, l'hébergement, etc. Mais elle ne concernait pas les travailleurs du transport routier, et beaucoup craignaient que ce dossier soit longtemps repoussé.

C'était sans compter avec la pugnacité de la présidence finlandaise de l'Union (présidence tour-nante reprise depuis le 1^{er} janvier

2020 et pour 6 mois par la Croatie) : en décembre 2019, les institutions européennes sont parvenues en trilogue à un accord sur le volet social de la réforme du transport routier dans l'UE.

Une avancée majeure, avec une série de mesures (une directive et deux règlements) qui font suite aux propositions faites en 2017 par la Commission européenne pour améliorer la mobilité et lutter contre le dumping social :

- les règles du détachement (directive 2018) s'appliqueront à tous les conducteurs de véhicules de transport (de plus de 2,5 tonnes), de marchandises ou de personnes. Sauf pour les opérations de transport bilatéral, c'est-à-dire une simple opération de transport depuis le pays d'origine et retour, avec une escale maximum à l'aller et une maximum au retour. Dès que le chauffeur enchaînera une succession de transports internationaux, il devra être rémunéré à chaque fois selon les conditions du pays où il effectue une opération ;

- l'organisation du travail des chauffeurs devra leur permettre de passer plus de temps chez eux, avec comme principe général un temps de repos de 2 semaines pour 2 semaines consécutives de travail ; des exceptions sont prévues, mais avec des compensations précises ;

- en outre, tout temps de repos de plus de 45 heures devra être passé en dehors du véhicule ; un chauffeur ne pourra plus passer des week-ends entiers sur des aires de stationnement ; l'employeur devra lui payer un logement. Par ailleurs, les aires de stationnement devront être plus sécurisées (normes et certification à venir) ;

- chauffeur et camion devront rentrer au centre opérationnel de l'entreprise à la fin de chaque pé-

riode de travail, ce qui permettra de lutter contre les "sociétés boîtes aux lettres" ;

- une nouvelle version de tachygraphes intelligents sera introduite progressivement (d'abord sur les véhicules neufs, puis sur ceux déjà équipés de tachygraphes anciennes versions), afin de contrôler efficacement l'application des nouvelles règles.

Ces mesures et d'autres encore s'appliqueront 18 mois après l'entrée en vigueur de la directive concernée. Mais les règlements, notamment sur les durées de conduite, s'appliqueront plus tôt, 20 jours après leur publication. Les textes sont en cours d'examen par les juristes-linguistes avant adoption finale formelle.

Pour en savoir plus

<https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2019/12/20/truck-drivers-reform-coreper-confirms-provisional-agreement-on-mobility-package/>

L'Europe de la défense se construit.



Dans le numéro 11 (page 4) de décembre 2019 de [La Lettre](#), nous

avons signalé l'extension à 13 États membres de l'Union européenne de l'Initiative européenne d'intervention. D'autres avancées récentes confirment la volonté de l'Union européenne de se doter rapidement d'une défense solide.

La coopération structurée permanente. Ce cadre de coopération en matière de défense (CSP, alias PESCO en anglais), établi en 2017, permet aux États membres qui le souhaitent (ils sont 25 à ce jour) de développer conjointement des capacités de défense. En novembre 2019, 13 nouveaux projets ont été adoptés

dans ce cadre par le Conseil de l'Union européenne, ce qui porte à 47 le nombre de projets en cours. Les exemples de projets rendus publics permettent de constater la diversité des domaines de défense concernés et des États impliqués.

Ainsi la France, la Roumanie et l'Italie travaillent en commun sur les agents chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires utilisés dans le domaine de la défense. L'Espagne et le Portugal coopèrent en matière de cybersécurité (formation, exercices, développement de synergies avec des industries, avec l'OTAN, etc.). L'Allemagne, la Belgique, l'Espagne, la Finlande, la France, l'Italie, les Pays-Bas, la Pologne et le Portugal développent ensemble des systèmes de communication renforçant l'interopérabilité dans les opérations conjointes. La Belgique, la Grèce, la Lettonie, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal et la Roumanie coopèrent pour la lutte contre les mines sous-marines. Etc.

L'avion de combat européen.

Le 3 décembre 2019, les constructeurs d'avions Safran Aircraft Engines (français) et MTU Aero Engines (allemand) ont signé un accord sur les détails de leur partenariat pour le développement du moteur du futur avion de combat européen, dans le cadre du programme européen SCAF (Système de combat aérien du futur).

Ces mesures concrétisent le développement de la capacité européenne de défense au sein et en dehors de l'OTAN.

Pour en savoir plus

1-<https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2019/11/12/defence-cooperation-council-launches-13-new-pesco-projects/>
2-<https://www.consilium.europa.eu/media/41333/pesco-projects-12-nov-2019.pdf> (en anglais)
3-<https://www.safran-group.com/fr/media/safran-et-mtu-aero-engines-franchissent-une-etape-majeure-pour-le-moteur-du-futur-avion-de-combat-europeen-20191203>

Santé : de nouveaux projets communs.



La santé est longtemps restée un domaine géré principalement par les autorités nationales de chaque État membre, peu dépendant des institutions européennes, à certaines exceptions près : les autorisations de mise sur le marché des médicaments, les risques liés aux ingrédients alimentaires, aux produits phytopharmaceutiques, la santé au travail sous certains aspects, etc.

Aujourd'hui, l'organisation des soins relève toujours des autorités nationales et/ou régionales des États de l'Union. Il en va ainsi, par exemple, du plan "Ma santé 2022" mis en œuvre actuellement en France.

Néanmoins, un rapport de la Commission européenne de novembre 2019 a montré que les États de l'Union européenne sont confrontés à des évolutions similaires en matière de santé : réticences à la vaccination, lacunes dans l'accessibilité aux soins, utilisations inappropriées du numérique, utilisation insuffisante des compétences des différents professionnels de santé, ruptures de stock de médicaments, etc. Et cela dans un contexte commun de vieillissement de la population et d'augmentation des problèmes de santé mentale. Il en ressort un besoin commun de réorientation vers la prévention des maladies et vers les soins primaires.

La séance des 9 et 10 décembre du Conseil des ministres de la santé et de la politique sociale a porté sur l'"économie du bien-être" : la nécessité d'aller au-delà de la prise en compte du seul PIB (produit intérieur brut), et d'investir dans la santé, compo-

sante du bien-être reconnue comme essentielle.

Les ministres ont notamment adopté les orientations communes suivantes, reposant sur les valeurs fondamentales de l'Union (accès universel aux soins, solidarité, dignité humaine, etc.) :

- placer le bien-être des personnes au centre de l'élaboration des politiques ;
- mener des actions de prévention et de promotion de la santé ;
- mettre l'accent sur le vieillissement en bonne santé ;
- prendre en compte les risques psychosociaux et coopérer dans le domaine de la santé mentale (troubles mentaux, bien-être mental à l'école, au travail, etc.)

Ce n'est évidemment pas la première fois que ces sujets sont abordés au niveau européen, mais l'accent est aujourd'hui mis fortement sur le besoin d'actions communes pour lutter contre des fléaux communs.

Ces orientations bienvenues s'inscrivent dans le programme élaboré par la nouvelle Commission von der Leyen qui promet "une économie au service des personnes" (lire [La Lettre n°11](#) page 4) . Il faut donc s'attendre à ce qu'elles puissent être fortement prises en compte dans les années à venir dans les politiques de l'Union européenne.

Pour en savoir plus

- 1-https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/IP_19_6336
- 2-<https://www.consilium.europa.eu/fr/meetings/epsco/2019/12/09-10/> (en anglais) et
- 3-<https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-14303-2019-INIT/fr/pdf>

Pour toute information et pour recevoir régulièrement La Lettre européenne des Ardennes, contacter Wandrille Minart (président) mef08ardennes@gmail.com



Et aussi

Qui fait quoi dans les institutions européennes. Sur le site internet du Parlement européen, on peut découvrir qui sont les députés européens. De même, en cliquant sur les liens ci-dessous, on peut savoir qui sont les femmes et les hommes qui composent la nouvelle Commission européenne, quelles sont leurs missions, et d'autre part qui sont les chefs d'État ou de gouvernement qui composent le Conseil européen.

- 1-https://ec.europa.eu/commission/commissioners/2019-2024_fr#bootstrap-fieldgroup-nav-item--fonction-2
- 2-<https://www.consilium.europa.eu/fr/european-council/members/>

Budget de l'UE pour 2020.

Comme chaque année, le Parlement et le Conseil adoptent en novembre le budget de l'Union pour l'année suivante. En hausse de 1,5 % par rapport au budget 2019 modifié, le budget 2020 s'élève à 168 milliards d'euros d'engagements. L'augmentation concerne surtout la lutte contre le changement climatique (transports, infrastructures énergétiques, etc.), la jeunesse (Erasmus, lutte contre le chômage des jeunes), la recherche, les infrastructures en réseau.

- https://www.consilium.europa.eu/fr/press-press-releases/2019/11/25/eu-budget-for-2020-council-endorses-deal-with-parliament?utm_source=dsms-auto&utm_medium=email&utm_campaign=EU+budget+for+2020:+Council+endorses+deal+with+Parliament

Agence spatiale européenne. Un programme scientifique d'ampleur inédite a été adopté par les États membres de l'ESA (European Space Agency) en novembre 2019 à Séville. Objectifs : l'autonomie de l'UE pour l'accès à l'espace, la recherche, la protection et la sécurité de la planète. Les applications concrètes sont multiples : premier observatoire spatial d'ondes gravitationnelles, premiers systèmes satellitaires flexibles (pour intégration dans les réseaux 5G), fibre optique de l'espace, véhicule spatial réutilisable, missions, lanceurs, etc.

- http://www.esa.int/Newsroom/Press_Releases/Space19_un_budget_sans_precedent_pour_l_ESA

Multilinguisme. Une synthèse très intéressante de la Fondation Schuman rend compte de la dérive actuelle vers l'utilisation croissante d'un anglais approximatif au détriment des 23 autres langues de l'Union, et fait des propositions concrètes pour optimiser le multilinguisme, en particulier pour aider les futures générations à étudier, à voyager et à travailler dans toute l'Union.

- <https://www.robert-schuman.eu/fr/questions-d-europe/0541-parler-l-europeen>